



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Conservateurs // Bougies Parfumées et Huiles Essentielles // Microbilles plastiques // Réglementation Moyen Orient // MDD Expo.

Conservateurs : la liste des substances autorisées se réduit, mais...



Au fil des réévaluations réglementaires, la liste des conservateurs autorisés en cosmétique s'est progressivement réduite. Sur une soixantaine de conservateurs autorisés dans l'annexe 3, seuls une vingtaine sont réellement utilisés par l'industrie pour des raisons de conservation, de formulation, de solubilité, mais aussi des attentes du consommateur. Or, réduire davantage cette liste développerait les risques de résistance aux antimicrobiens liés à

l'exposition des populations à seulement quelques conservateurs.

Les discussions actuelles autour du PHMB illustrent cette problématique.

En janvier 2015, suite à son classement en CMR2, et en l'absence d'un avis positif du SCCS dans le délai imparti des 15 mois, l'utilisation de cet ingrédient, à une concentration supérieure ou égale à 0,3% a été interdite.

Cependant, lors de la réunion plénière du 24 février 2015, la Commission Européenne a laissé entendre que les industriels disposeraient d'un délai supplémentaire pour défendre l'utilisation de ce conservateur à une concentration inférieure à 0.3%. En dépit de l'engagement de l'industrie à fournir le plus rapidement possible des données supplémentaires, la Commission, estimant que la prise de décision devenait trop longue, a proposé, lors de la réunion plénière du 22 octobre de radier tout simplement le PHMB de l'annexe V.

Afin de défendre l'utilisation du PHMB à une concentration inférieure à 0.3%, Cosmed souhaite alerter la C.E. sur l'impact économique de cette décision sur les entreprises. Pour chiffrer ces données, Cosmed mènera dans les prochains jours une enquête auprès de ces adhérents.

[// Plus d'infos](#)



Bougies parfumées, huiles essentielles : Que choisir teste des produits absents du marché...et se contredit sur les huiles essentielles

Après les sprays assainissants, la revue Que choisir cible aujourd'hui les encens, bougies parfumées et parfums d'ambiance en titrant " *Le plein de pollution*". Si le test révèle bien une préoccupation pour les formes "encens", les 6 marques de bougies montrent au contraire une absence d'émissions polluantes pour 5 d'entre elles, la sixième émettant quelques composés à l'état de traces.

Selon Que Choisir, sur un total sur 6 bougies testées, 3 ne sont plus sur le marché (!) et 3 ont des scores "Très bon" à "Bon". Le texte de l'article émet néanmoins des mises en garde et des commentaires négatifs uniquement sur 2 bougies plus commercialisées. Aucune mention sur la sécurité constatée des produits encore disponibles vis à vis du consommateur. A quelques semaines des fêtes de Noël où ce type de produit est très consommé, un commentaire lucide des résultats de ces tests auraient contribué à une information objective et rassurante du consommateur. Sur les huiles essentielles, la revue conclue que " *chauffées indirectement dans des photophores*", elles sont " *une façon peu polluante de parfumer son atmosphère*". Sur ce point une conclusion bienvenue...alors que la même revue déconseillait en 2014 l'utilisation des huiles essentielles (non chauffées) pour parfumer et assainir l'atmosphère intérieure! (Nov 2014 QC N° 530).

[// Plus d'infos](#)



Microbilles plastiques dans les produits cosmétiques : sur la voie de l'interdiction en Europe

Les microbilles plastiques synthétiques, sont de minuscules morceaux de polyéthylène mesurant 5 mm ou moins. Les études scientifiques ont montré que ces microbilles plastiques synthétiques ne se désagrègent pas et s'accumulent dans les cours d'eau. Elles sont jugées nocives pour les poissons et autres organismes aquatiques.

Trois états aux États-Unis, ainsi que le Canada, ont déjà décidé de réduire l'usage des microbilles de plastique. Les Pays-Bas, l'Autriche, le Luxembourg, la Belgique et la Suède ont appelé à une interdiction progressive. Le 21 octobre 2015, Cosmetics Europe a publié des recommandations encourageant les industriels à ne plus utiliser de microbilles dans les produits nettoyants à compter de 2020, afin de préserver l'environnement.

La voie semble donc clairement tracée vers une interdiction progressive en Europe..

[// Plus d'infos](#)



Réglementation des produits cosmétiques au Moyen Orient : Cosmed au cœur d'une coopération active

Au Moyen Orient, le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), composé de l'Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Qatar ainsi que d'un pays observateur, le Yémen, souhaite s'harmoniser notamment sur la réglementation cosmétique. Des discussions sont engagées au niveau d'un organisme de normalisation, le GSO (GCC Standardization Organization).

En septembre 2015, le GSO a invité COSMED à former 60 membres des autorités locales à la Réglementation Européenne des produits cosmétiques. Cette session de formation s'est déroulée à Dubai et a débouché sur un renforcement des liens entre l'Association et les autorités.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette zone en plein essor ainsi que sur les autres pays Arabes, Cosmed organise, le 7 Décembre à Paris, les Rencontres Internationales sur la réglementation des pays du Proche et Moyen Orient.

[// Plus d'infos](#)



Le concept de Marque Réservée, à l'honneur du MDD Expo

Aujourd'hui la Marque De Distributeur n'est plus l'apanage du seul circuit de la grande distribution. De nombreux autres secteurs sont à la recherche de produits cosmétiques créés à leurs propres marques afin de se différencier de la concurrence. Cet élargissement du spectre de la Marque de Distributeurs, vers de la marque réservée, est une réelle opportunité pour la filière.

L'hôtellerie, le e-commerce, les instituts de beauté et même les partners sourcing sont à la recherche de fabrications à façon.

Le salon MDD Expo du 30 et 31 mars 2016 sera la vitrine des savoir-faire dédiés à la création de produits à façon. Adhérent Cosmed, si vous souhaitez exposer sur ce salon, contacter Stéphanie Petitjean : stephanie@cosmed.fr

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

